



Texte n°98-190 - B/1 - (B. 014)	<a href="#">ORGANISATION DU SERVICE : Fermeture de l'antenne de Toulouse-Matabiau CDP transférée à la nouvelle antenne de Foix CDP</a>
Texte n°98-191 - E/3 - (H. 030)	<a href="#">TRANSIT COMMUNAUTAIRE SIMPLIFIE DOMICILIE : Décision d'agrément</a>
Texte n°98-192 - E/3 - (F. 230)	<a href="#">PROCEDURE DE DEDOUANEMENT DES ENVOIS EXPRESS</a>
Texte n°98-193 - RR Perpignan - (C. 710)	<a href="#">Vente en douane du 10 novembre 1998</a>
Texte n°98-194 - RR Bayonne - (C. 710)	<a href="#">Vente en douane du 25 novembre 1998</a>

<p><b><i>Bulletin officiel des douanes</i></b></p> <p><b>ORGANISATION DU SERVICE</b></p> <p>_____</p> <p><b>Fermeture de l'antenne de Toulouse-Matabiau CDP transférée à la nouvelle antenne de Foix CDP</b></p> <p><b>(direction régionale de Midi-Pyrénées)</b></p> <p>_____</p> <p><b>Transfert de compétences particulières</b></p> <p><b>(directions régionales de Midi-Pyrénées et de Paris Est)</b></p>	<p>BOD n° 6299  du 20 octobre 1998  texte n° 98-190  nature du texte : D.A  du 13 octobre 1998  classement : B.014  RP :  bureau : B/1  nombre de pages : 3  diffusion :  NOR : BUD D 9800190 S  mots-clés : Fermeture antenne - Création antenne -  Compétence des bureaux.</p>
--	--

<p><b>Date d'entrée en vigueur du texte : immédiate</b></p> <p><b>Date de caducité du texte :</b></p> <p><b>Références :</b></p> <p><b>Texte abrogé :</b></p> <p><b>Texte modifié :</b></p>
---

**I - FERMETURE DE L'ANTENNE DE TOULOUSE-MATABIAU CDP TRANSFEREE A LA NOUVELLE ANTENNE DE FOIX CDP (DIRECTION REGIONALE DE MIDI-PYRENEES)**

Le service et les usagers sont informés de la fermeture du centre douanier postal (CDP) de Toulouse-Matabiau et de la création concomitante de l'antenne de Foix CDP. Ce nouvel office est rattaché sur le plan comptable au bureau de Lavelanet CRD.

Ses coordonnées postales et téléphoniques sont les suivantes :

- Adresse : Centre de contrôle douanier postal, recette principale centralisatrice de la Poste, place du Champ de Mars, 09008 Foix cédex ;
- Téléphone/fax : 05.61.01.75.22.

Les horaires d'ouverture au public sont fixés du lundi au vendredi inclus de 14 h 00 à 17 h 30.

Ouvert au contrôle douanier postal, conformément aux dispositions visées à l'article 4 de l'arrêté du ministre du budget du 9 février 1994, l'antenne de Foix CDP bénéficie également des compétences particulières précédemment dévolues à l'antenne de Toulouse-Matabiau :

- PF : bureau ouvert pour la déclaration sous tous régimes douaniers des pelleteries et fourrures reprises sous les numéros [4301](#) à [4303](#) du tarif des douanes, à l'exception des pelleteries brutes de lapin ou de lièvre ;
- PP : bureau ouvert pour la déclaration sous tous régimes douaniers des perles et pierres gemmes visées sous les numéros [7101](#), [7102](#), ex [7103](#), [7105.10.00](#), ex [7113](#), [7116.10.00](#) et ex [7116.20](#) du tarif des douanes ;
- T : bureau ouvert pour la déclaration sous tous régimes douaniers des tapis repris sous les numéros [5701.10](#), [5701.90.10](#). et ex [5701.90.90](#) du tarif des douanes ;
- TP : bureau ouvert pour la déclaration sous tous régimes douaniers des timbres-poste repris sous le numéro [9704](#) du tarif des douanes ;
- ABCE : bureau ouvert pour la déclaration à l'exportation temporaire ou définitive de certains biens culturels.

## II - TRANSFERT DE COMPETENCES PARTICULIERES

### 2.1. *Transfert de la compétence PP de l'antenne de Toulouse-Fondevre au bureau de Toulouse-Blagnac (direction régionale de Midi-Pyrénées)*

Le service et les usagers sont informés du transfert de la compétence PP, autorisant la déclaration sous tous régimes douaniers des perles et pierres gemmes visées sous les numéros [7101](#), [7102](#), ex [7103](#), [7105.10.00](#), ex [7113](#), [7116.10.00](#) et ex [7116.20](#) du tarif des douanes, de l'antenne de Toulouse-Fondevre à la recette de Toulouse-Blagnac (direction régionale de Midi-Pyrénées).

Ces offices disposent donc désormais des compétences particulières suivantes :

- **En ce qui concerne l'antenne de Toulouse-Fondevre :**

- TIF : bureau chargé du contrôle d'une gare ouverte au trafic international par fer ;
- PF : bureau ouvert pour la déclaration sous tous régimes douaniers des pelleteries et fourrures reprises sous les numéros [4301](#) à [4303](#) du tarif des douanes, à l'exception des pelleteries brutes de lapin ou de lièvre ;
- T : bureau ouvert pour la déclaration sous tous régimes douaniers des tapis repris sous les numéros [5701.10](#), [5701.90.10](#). et ex [5701.90.90](#) du tarif des douanes ;
- BCE : bureau ouvert pour la déclaration à l'exportation temporaire des trésors nationaux et pour l'exportation temporaire ou définitive de biens culturels dont la valeur est égale ou supérieure à certains seuils ;
- ABCE : bureau ouvert pour la déclaration à l'exportation temporaire ou définitive des autres biens culturels que ceux visés par la compétence BCE.

- **En ce qui concerne la recette de Toulouse-Blagnac :**

- AER : bureau chargé du contrôle d'un aéroport ouvert au transit international par air ;
- TIF : cf. supra ;
- PF : cf. supra ;
- T : cf. supra ;
- W : bureau ouvert à l'importation sous tous régimes douaniers des spécimens vivants ou morts des espèces de faune et flore sauvages menacées d'extinction ;
- CPH : bureau habilité à réaliser les formalités de contrôle phytosanitaire relatives à l'entrée en France des végétaux ;
- ABCE : cf. supra ;
- et, PP, cf. supra.

### 2.2. *Transfert de la compétence W du bureau de Melun CRD à celui de Pantin gare routière CRD (direction régionale de Paris Est)*

Le service et les usagers sont informés du transfert de la compétence W, autorisant l'importation sous tous régimes douaniers des spécimens vivants ou morts des espèces de faune et flore sauvages menacées d'extinction, du bureau de Melun CRD à celui de Pantin gare routière CRD (direction régionale de Paris Est).

Ces offices disposent donc désormais des compétences particulières suivantes :

- **En ce qui concerne le bureau de Melun CRD :**

- TIE : bureau chargé du contrôle d'une voie navigable ou d'un port maritime et ouvert au trafic international par voie fluviale ou maritime ;

- TIF : bureau chargé du contrôle d'une gare ouverte au trafic international par fer ;
- TVR : bureau chargé de l'assiette et du recouvrement de la taxe spéciale sur certains véhicules routiers ;
- PF : bureau ouvert pour la déclaration sous tous régimes douaniers des pelleteries et fourrures reprises sous les numéros [4301](#) à [4303](#) du tarif des douanes, à l'exception des pelleteries brutes de lapin ou de lièvre.

• **En ce qui concerne le bureau de Pantin gare routière CRD :**

- TIE : cf. supra ;
- TIF : cf. supra ;
- TVR : cf. supra ;
- PF : cf. supra ;
- T : bureau ouvert pour la déclaration sous tous régimes douaniers des tapis repris sous les numéros [5701.10](#), [5701.90.10](#). et ex [5701.90.90](#) du tarif des douanes ;
- W : cf. supra.

<p><b><i>Bulletin officiel des douanes</i></b></p> <p><b>TRANSIT COMMUNAUTAIRE</b></p> <p><b>SIMPLIFIE DOMICILIE</b></p>	<p><b>BOD n° 6299</b>  <b>du 20 octobre 1998</b>  <b>texte n° 98-191</b>  <b>nature du texte : DA</b>  <b>du : 13 octobre 1998</b>  <b>classement : H.030 - H.031</b>  <b>RP :</b>  <b>bureau : E/3</b>  <b>nombre de pages : 2</b>  <b>diffusion :</b>  <b>NOR : BUD D 9800191 S</b>  <b>mots-clés : TRANSIT</b></p>
<p><b>Date d'entrée en vigueur du texte : immédiate</b></p> <p><b>Date de caducité du texte :</b></p> <p><b>Références :</b></p> <p>- Texte n° 93-<a href="#">182</a> - DA du 16.12.93 - <i>BOD</i> n° <a href="#">5843</a> du 16.12.93  - Texte n° 97-<a href="#">238</a> - DA du 23.09.97 - <i>BOD</i> n° <a href="#">6212</a> du 11.10.97  - Texte n° 98-<a href="#">140</a> - DA du 08.07.98 - <i>BOD</i> n° <a href="#">6276</a> du 20.07.98</p> <p><b>Texte abrogé :</b></p> <p><b>Texte modifié :</b></p> <p>- Texte n° 93-<a href="#">024</a> - DA du 04.02.93 - <i>BOD</i> n° <a href="#">5756</a> du 04.02.93  - Texte n° 95-<a href="#">110</a> - DA du 17.05.95 - <i>BOD</i> n° <a href="#">5993</a> du 16.05.95  - Texte n° 98-<a href="#">140</a> - DA du 08.07.98 - <i>BOD</i> n° <a href="#">6276</a> du 20.07.98</p>	

**ADDITIF AU REPERTOIRE DES ENTREPRISES AGREEES**

**DECISIONS D'AGREMENT**

<b>NUMERO D'AGREMENT</b>	<b>NOM OU RAISON SOCIALE ET ADRESSE DE L'ENTREPRISE</b>	<b>BUREAU DE DOMICILIATION</b>	<b>DISPOSITIONS PARTICULIERES</b>
787 TCSD (a et b)	M.H.T. S.A. Z.A. de la Grâce Dieu 25530 VERCEL	MORTEAU CRD	
786 TCSD (a et b)	MECA-CARBURE 41, avenue de Lattre 25650 GILLET	MORTEAU CRD	

<p><i><b>Bulletin officiel des douanes</b></i></p> <p><b>PROCEDURE DE DEDOUANEMENT</b></p> <p><b>DES ENVOIS EXPRESS</b></p> <p>_____</p>	<p><b>BOD n° 6299</b>  <b>du 20 octobre 1998</b>  <b>texte n° 98-192</b>  nature du texte : <b>DA</b>  <b>du 13 octobre 1998</b>  <b>classement : F.230</b>  <b>RP :</b>  bureau : <b>E/3</b>  nombre de pages : 2  diffusion :  <b>NOR : BUD D 98.00192 S</b>  <b>mots-clés : Express</b></p>
--	--

**Date d'entrée en vigueur du texte :** immédiate

**Date de caducité du texte :**

**Références :**

- Texte n° 91-[161](#) - DA du 30.12.91 - *BOD* n° [5621](#) du 30.12.91

- Texte n° 97-[160](#) - DA du 05.06.97 - *BOD* n° [6184](#) du 13.06.97

**Texte abrogé :**

**Texte modifié :**

**PROCEDURE DE DEDOUANEMENT  
DES ENVOIS EXPRESS  
DECISION D'AGREMENT**

NUMERO D'AGREMENT	NOM OU RAISON SOCIALE ET ADRESSE DE L'ENTREPRISE	BUREAU DE DOMICILIATION	BUREAU DE RATTACHEMENT
59	DHL INTERNATIONAL ANTILLES ZI Acajou Califormie A côté du garage Citroën 97232 LE LAMENTIN	LE RAIZET	

<p><i><b>Bulletin officiel des douanes</b></i></p> <p><b>AVIS DE VENTE EN DOUANE</b></p>	<p><b>BOD n° 6299</b>  <b>du 20 octobre 1998</b>  <b>texte n° 98-193</b>  nature du texte : <b>AVIS</b>  <b>du 13 octobre 1998</b>  <b>classement : C.710</b>  <b>RP :</b>  Recette régionale : <b>Perpignan</b>  nombre de pages : 2  diffusion :  <b>NOR : BUD D 98.00193 V</b>  <b>mots-clés : Vente</b></p>
--	---

**Date d'entrée en vigueur du texte :**

**Date de caducité du texte :**

**Référence :**

**Texte abrogé :**

**Texte modifié :**

**AVIS DE VENTE EN DOUANE**

Les usagers sont informés qu'une vente aux enchères verbales et par soumissions cachetées de marchandises saisies aura lieu le **mardi 10 novembre 1998 à 10 heures à l'Hôtel des ventes - 4, avenue Ribère à PERPIGNAN, avec l'assistance de Maître PUJOL.**

**VEHICULES**

- 1 ensemble routier
- 2 camions
- 3 remorques
- 33 voitures particulières

**BOISSONS ALCOOLISEES :**

- 130 bouteilles d'apéritifs anisés
- 273 bouteilles de whisky

**MARCHANDISES DIVERSES :**

- 2 VTT
- 41 portables
- 1 C.B

**AUTRES :**

- ordinateurs, autoradio, walkie talkie, jumelles

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à :

**RECETTE REGIONALE DES DOUANES  
1, BD Kennedy - Immeuble Espadon Voilier  
BP 1069  
66102 PERPIGNAN CEDEX**

Tél : 04.68.50.36.71  
Fax : 04.68.50.17.40

<b><i>Bulletin officiel des douanes</i></b> <b>AVIS DE VENTE EN DOUANE</b>	<b>BOD n° 6299</b> du <b>20 octobre 1998</b> texte <b>n° 98-194</b> nature du texte : <b>AVIS</b> du <b>13 octobre 1998</b> classement : <b>C.710</b> RP : Recette régionale : <b>Bayonne</b> nombre de pages : 2 diffusion : NOR : BUD D 9800194 V mots-clés :
<b>Date d'entrée en vigueur du texte :</b>	
<b>Date de caducité du texte :</b>	
<b>Références :</b>	
<b>Texte abrogé :</b>	
<b>Texte modifié :</b>	

**AVIS DE VENTE EN DOUANE**

Les usagers sont informés qu'une vente aux enchères publiques, verbales et sur soumissions cachetées de 22 véhicules de tourisme aura lieu le **mercredi 25 novembre 1998 à 14 h 30 - Hôtel des ventes - Centre Jorlis - rue du Pont de l'aveugle - 64600 ANGLET** avec l'assistance de maître LE MOUEL-CHOUFFOT, commissaire-priseur.

- Dépanneuse FORD IVECO	1990	Conduite à droite
- Fourgon RENAULT Trafic	1994	Conduite à droite

- Camion SCANIA 112 M	1984	Conduite à droite
- Remorque LAMBERET 3 essieux frigorifique		
- B.M.W. 320 I - 2 portes	1983	
- 605 PEUGEOT SRI B.A.	1991	
- AUDI A6	1994	Conduite à droite
- SEAT IBIZA	1995	
- Fourgon FORD Transit	1989	Conduite à droite
- FORD SCORPIO	1990	
- Camping car SUZUKI	1989	Conduite à droite
- FORD ESCORT	1995	Conduite à droite
- V.W. PASSAT	1988	Conduite à droite
- TOYOTA Landcruiser 4x4 WD Turbo	1989	
- B.M.W. 318 L	1984	
- OPEL Kadett	1986	
- VOLVO 850	1994	Conduite à droite
- OPEL Corsa	1986	
- MITSUBISHI Turbo GLX	1992	
- OPEL Oméga 2,3 D	1988	
- GOLF GTD	1990	
- 605 PEUGEOT SLI	1995	

#### **EXPOSITION PUBLIQUE**

le mardi 24 novembre 1998 de 14 h 30 à 17 h  
et le mercredi 25 novembre 1998 (avant la vente) de 9 h 00 à 11 h 00  
sur les lieux de la vente  
(sauf dépanneuse, camion et remorque)

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à :

#### **RECETTE REGIONALE DES DOUANES**

**Cité administrative**  
**rue Jules Labat - BP n° 2**  
**64109 BAYONNE**

Téléphone : 05.59.59.27.75  
FAX : 05.59.59.23.88